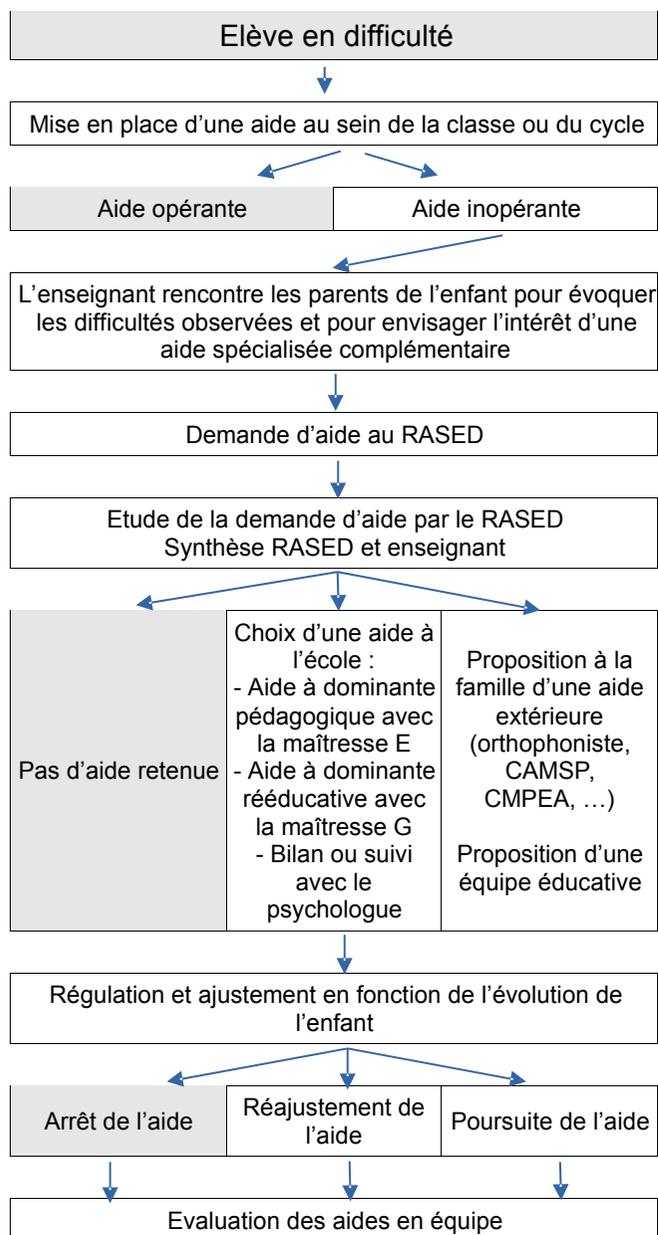


Faire appel au R.A.S.E.D



Qu'est-ce que le R.A.S.E.D ?

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés est un dispositif ressource de l'Éducation Nationale qui a pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes.

Qui peut faire appel au R.A.S.E.D ?

- L'enfant
- Les parents
- Les enseignants



Dans quel cas faire appel au R.A.S.E.D ?

- Le niveau scolaire d'un enfant vous paraît en décalage avec les savoirs et compétences attendus.
- Ses compétences et acquisitions sont très hétérogènes.
- L'enfant semble avoir des difficultés de compréhension et/ou de mémorisation, d'attention, de concentration, ...
- Son intérêt pour l'école semble fragile.
- On ne perçoit pas chez lui le désir d'apprendre.
- Le comportement de l'enfant pose problème (agitation, inhibition, ...)
- Il éprouve des difficultés de communication (langage, relations aux autres...)

Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

R.A.S.E.D de Digne
Antenne de la Sèbe



Psychologue : **Stéphane Pannequin**

Enseignantes spécialisées :
Géraldine Gastinel
Anne Miffred



Ecole de la Sèbe
28 avenue Henri Jaubert
04000 Digne-les-Bains



04.92.31.22.40



rased04.digne@ac-aix-marseille.fr

Secteur d'intervention :

A Digne-les-Bains : la Sèbe, le Moulin, Beausoleil, Paul Martin, les Arches, le Pigeonnier, Joseph Reinach
Ainsi que les écoles de **Barles**, de la **Javie** et du **Brusquet**

L'enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique (maîtresse E)

Circulaire n° 2014-107 du 18/08/2014



→ Elle accompagne les enfants à besoins éducatifs particuliers dans leur scolarité avec des approches différentes de celles pratiquées en classe (ce travail ne se substitue pas au soutien effectué par l'enseignant de la classe).

→ Elle aide à la prévention et au repérage des besoins de l'enfant.

→ Elle élabore un projet d'aide spécialisée adapté aux besoins de l'enfant : en lecture, en mathématiques, en méthodologie, en langage...

→ Elle aide l'enfant à prendre conscience de ses progrès.

→ Elle peut participer aux équipes éducatives, à l'élaboration du PPRE, du PAP, du GEVASCO.

→ Elle travaille en collaboration avec l'enfant, sa famille, l'enseignant, le directeur, et au besoin les partenaires extérieurs (orthophoniste, CAMSP, CMPEA ...)

Le psychologue de l'Education Nationale

Circulaire n° 2014-107 du 18/08/2014

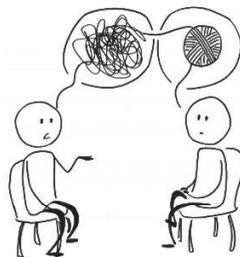
« Parmi ses nombreuses missions, le psychologue scolaire aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation. »

→ Il conduit ses actions dans le cadre du réseau : bilans, observations et suivis psychologiques en liaison avec les enseignants et les familles, propose des formes d'aides adaptées, et favorise leur mise en place, prépare les orientations spécialisées. Il participe à l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap en lien avec la MDPH et l'enseignant référent.

→ Il fait le lien entre l'école et les partenaires extérieurs qui prennent en charge le suivi des élèves (CMPEA, CAMPS...)

→ Il participe aux commissions d'orientation (classes, établissements spécialisés) ainsi qu'aux projets d'inclusion des enfants scolarisables (PPS, PAI, PAP, ...)

→ Il intervient à la demande des enseignants, des parents ou des enfants. Les parents souhaitant rencontrer le psychologue peuvent le contacter directement par téléphone ou par l'intermédiaire de l'école.



L'enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante relationnelle (maîtresse G)

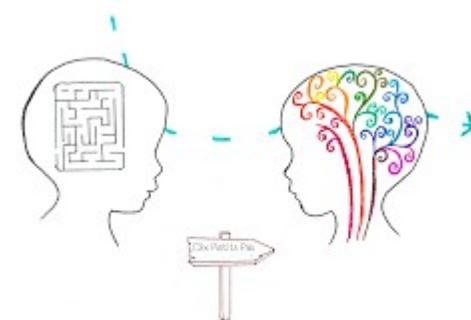
Circulaire n° 2014-107 du 18/08/2014

→ Elle favorise l'ajustement des conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles, ainsi que la restauration du désir d'apprendre et de l'estime de soi.

→ Elle agit indirectement sur les apprentissages en aidant l'enfant à se structurer et à trouver les repères qui lui permettront d'assumer son statut d'élève, d'écolier.

→ Elle propose un travail rééducatif, individuel ou en petit groupe, qui offre à l'enfant un espace et une approche relationnelle lui permettant de surmonter les difficultés personnelles qui entravent ses capacités (de penser, de communiquer d'apprendre, de faire...)

→ Elle peut participer aux équipes éducatives, à l'élaboration du PPRE ou du PAP.



* Il n'y a pas de poste de maître G sur l'antenne de la Sèbe, mais la maîtresse G de la circonscription de Digne-les-Bains peut être amenée à prendre en charge des élèves des écoles de Digne-les-Bains.